

The logo for MBR SA, featuring the letters 'MBR' in a bold, sans-serif font. The 'M' and 'B' are connected, and the 'R' is separate. The logo is white and set against a dark blue background element.

MBR SA
Massongex-Bex-Rhône

RAPPORT DE GESTION 2023

4^{ème} exercice
du 01.01.2023 au 31.12.2023

SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES

Actionnariat	2
Conseil d'administration	2
Organe de révision	2
Direction	2

MESSAGE

Mot du Président	3
------------------	---

LE PROJET

Le projet	4 – 5
Chiffres-clés	6

RETROSPECTIVE 2023

Faits marquants	8 – 9
-----------------	-------

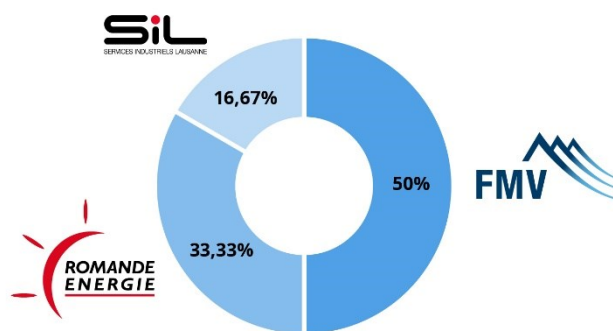
COMPTES

Comptes	11 – 15
Propositions du Conseil d'administration	16
Rapport de l'organe de révision	18

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Actionnariat

L'actionnariat de MBR SA a la composition suivante au 31.12.2023 :



Conseil d'administration

Etat au 31 décembre 2023.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période d'un an et sont rééligibles.

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Echéance* lors de l'AG
Stéphane Maret Président	Directeur général de FMV SA	2020	2024
Philippe Durr Vice-Président	Responsable des partenariats de Romande Energie SA	2021	2024
Raoul Albrecht Administrateur	Membre de la Direction de FMV SA	2019	2024
Eric Constantin Administrateur	Responsable du Service Production et Solutions énergétiques des SiL	2022	2024

* Echéance du mandat

Organe de révision

Fiduciaire FIDAG SA à Martigny.

Le réviseur est nommé pour une année et est rééligible.

Direction

Les mandats de gestion administrative et financière ainsi que de direction générale du projet sont confiés à FMV SA.

Directeur : Julien Derivaz, FMV SA / Directeur de projet : Blaise Dussex, FMV SA

MESSAGE

MOT DU PRÉSIDENT

Porté par MBR SA pour la 4^{ème} année consécutive, le projet de palier hydroélectrique sur le Rhône à la hauteur de Massongex et Bex poursuit son développement de manière réjouissante dans un contexte national et international mouvant. Le rapport de gestion 2023 présente le projet, des informations générales, les faits marquants ainsi que les comptes de la société.

Dans un contexte complexe et mouvant sur le front de l'énergie, débutons par des faits simples et solides. Le dépôt de la demande d'autorisation de construire, à fin décembre 2022, du projet de palier hydroélectrique sur le Rhône à la hauteur de Massongex et Bex, n'a suscité qu'une vingtaine d'oppositions pour un projet d'importance nationale destiné à augmenter la sécurité d'approvisionnement en électricité de la Suisse. C'est tout à fait réjouissant.

Et c'est une réalité : la mise à l'enquête publique du projet a conditionné une grande partie des activités en 2023. Il s'agit d'un processus de longue haleine, à la fois crucial et incontournable. Le mécanisme constitue en quelque sorte un ultime test de faisabilité concrète et d'acceptabilité envers l'ensemble des parties prenantes. Rappelons que MBR, le WWF et Pro Natura ont signé en 2022 une convention intégrant une utilisation optimale et rationnelle du potentiel nature et du territoire agricole ainsi qu'une proportionnalité des coûts pour le projet.

Dès l'entame de la nouvelle année, les équipes de MBR ont pris contact avec les différents opposants afin d'aborder leurs problèmes et les solutions possibles. Ce travail de proximité essentiel, allié à une vulgarisation technique appropriée et à une communication transparente sur les impacts effectifs sur le terrain, ont permis le retrait de la plupart des oppositions. Les autres sont en voie de résolution.

De leur côté et durant dix mois, les administrations cantonales vaudoise et valaisanne ont examiné minutieusement l'ensemble des 2'500 pages du dossier de demande d'autorisation de construire. Le dossier inclut les travaux d'aménagement du Rhône sur le secteur de la concession. Si la 3^{ème} correction du fleuve a sensiblement modifié le périmètre du projet, l'analyse des services cantonaux a démontré sa conformité avec les bases légales et le respect de l'environnement. Une belle preuve de synchronisation optimale entre les deux projets. La balle est désormais dans le camp de la Confédération et, plus précisément, à l'Office fédéral de l'environnement, qui coordonne la procédure, pour une prise de position.

Il a également été question de revue de projet l'an dernier. Et au confluent des sciences de la Terre et du génie civil, les analyses ont montré quelques incertitudes géotechniques. Ainsi, des campagnes de sondage géologiques complémentaires seront entreprises dans le périmètre de la centrale hydroélectrique. Les résultats permettront de consolider les hypothèses de dimensionnement du palier MBR et des berges du Rhône.

Le jeu en vaut la chandelle. Rappelons qu'avec sa position privilégiée, à l'aval du bassin versant hydroélectrique valaisan, le futur palier MBR bénéficiera des apports des barrages qui déstockent leur eau principalement en hiver. Ainsi, environ 45% de l'énergie produite seront injectés sur le réseau à la saison froide quand les besoins en énergie sont plus importants. Bon pour la sécurité d'approvisionnement de la Suisse. Favorable à la transition énergétique et respectueux de la nature et de son environnement.

Stéphane Maret, Président du Conseil d'administration

LE PROJET

Historique

Le projet de mettre en valeur la chute complète du Rhône entre Chippis et le lac Léman date de plusieurs décennies. Dans les années 1980, la société Hydro-Rhône SA prévoyait notamment l'implantation de dix usines semblables dans le lit du Rhône, qui aurait dû produire annuellement 780 millions de kWh. Les études réalisées dans les années 1980 ont mis en évidence que le palier hydroélectrique n°8 Massongex-Bex présentait les conditions de réalisation les plus favorables. A la suite de certaines oppositions formulées à l'encontre du projet, les promoteurs de l'époque avaient décidé d'en repousser la réalisation.

En 2008, FMV SA, Romande Energie et les Services industriels de Lausanne, avec l'appui des cantons concernés, ont décidé de relancer le projet et d'étudier la faisabilité d'un palier de production hydroélectrique sur le Rhône à la hauteur de Massongex – Bex en reprenant les études antérieures. Cette phase a notamment permis d'adapter l'aménagement pour qu'il soit en conformité avec la législation sur la protection des eaux devenue plus exigeante.

Le palier

L'aménagement projeté est une centrale-barrage de basse chute du type de celles traditionnellement très présentes sur les cours d'eau comme l'Aar et le Rhin.

La centrale hydroélectrique exploite une hauteur de chute brute moyenne de 7.5 m environ et un débit maximal de 220 m³/s. La production annuelle d'énergie attendue est estimée à 80 GWh, ce qui correspond à la consommation annuelle d'électricité de plus de 20'000 ménages. La puissance totale installée des machines est de 15 MW.

Le palier MBR comptera une centrale en rive gauche du fleuve, et quatre passes vannées dans le lit du Rhône qui, conformément aux exigences légales, sont dimensionnées pour laisser transiter un débit de crue de 2'300 m³/s. Placée sur le flanc extérieur de la centrale, une passe à poissons permettra d'assurer la montaison des espèces présentes dans le Rhône. Entre les passes et la centrale, un chenal de dévalaison permettra aux poissons de franchir l'obstacle du palier en direction de l'aval.



LE PROJET

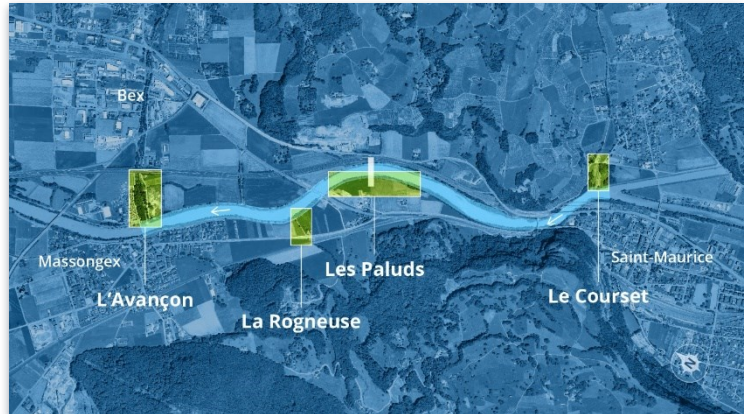
La nature

Afin de présenter un bilan nature positif, des mesures d'accompagnement ont été développées en collaboration avec des bureaux spécialisés.

Les embouchures des trois cours d'eau se trouvant dans le périmètre d'influence du projet (l'Avançon, le Courset et la Rogneuse) seront revitalisées. Les lits de ces cours d'eau seront élargis, permettant notamment le retour d'une dynamique alluviale et la création de milieux humides annexes.

Au droit du palier, une zone nature sera aménagée dans le périmètre affecté au projet MBR, permettant de recréer des habitats relais à haute valeur écologique. Ces milieux

naturels, autrefois présents dans la plaine du Rhône, ont aujourd'hui majoritairement disparu. Le développement de tels milieux favorisera l'accroissement des liaisons biologiques pour les espèces cibles le long du Rhône. Ces mesures d'accompagnement projetées par MBR revêtent une importance majeure alors que le recul drastique de la biodiversité inquiète l'opinion publique.



Mobilité douce

Le palier sera aménagé pour permettre son franchissement par tous les modes de mobilité douce (vélo, marche, rollers, etc.). Cette traversée est indéniablement un gain qui permettra une plus grande flexibilité dans les itinéraires, notamment par la création de boucles. Ce nouveau franchissement ainsi que l'aménagement d'une piste en rive gauche à l'amont du palier, créeront une alternative de voie cyclable pour rejoindre le verrou de Saint-Maurice.

De plus, le projet prévoit également l'équipement en voie cyclable de la route de berge en rive droite du fleuve entre le palier et l'embouchure de l'Avançon. Cet itinéraire empruntera ensuite la rive droite de l'Avançon pour rejoindre en toute sécurité les tracés existants au rond-point situé à l'entrée du village de Bex.

Coordination avec le projet de 3^{ème} correction du Rhône

En novembre 2012, les Conseils d'Etat valaisan et vaudois ont validé le Plan d'aménagement de la 3^{ème} correction du Rhône (PA-R3) révisé. En mars 2016, le Conseil d'Etat valaisan a décidé d'adopter formellement le PA-R3, accompagné du rapport d'impact sur l'environnement (RIE). Le PA-R3 2016 prévoit la réalisation du projet MBR dans la planification de la correction du cours d'eau sur le secteur du Chablais.

En avril 2021, les autorités vaudoises et valaisannes ont décidé d'intégrer les travaux d'aménagement du Rhône au dossier de demande d'autorisation de construire du palier.

Grâce à l'étroite coordination mise en place, les objectifs sécuritaires du projet R3 sont repris et mis en œuvre par MBR sur le périmètre de la concession. Les mesures d'accompagnement développées pour le projet MBR complètent les mesures définitives planifiées dans le cadre du PA-R3 et visent notamment l'atteinte d'objectifs environnementaux coordonnés.

LE PROJET

CHIFFRES-CLÉS

Type de centrale	Centrale au fil de l'eau de basse chute
Débit de dimensionnement	220 m³/s
Hauteur de chute	6.00 m – 9.00 m
Chute brute moyenne	7.50 m
Puissance électrique maximale	15 MW
Production d'énergie attendue	~ 80 GWh/an
Bilan carbone	~7 gCO ₂ e/kWh (impact carbone du projet ramené à la production électrique du palier)
Installations de production	2 groupes fonctionnant de 20 à 110 m³/s chacun
Niveau de retenue amont	402.00 m (fixe)
Niveau du plan d'eau aval	393.00 m – 396.00 m
Régime de purges	Ouverture totale du barrage dès que le débit du Rhône est supérieur à 400 m³/s (5 jours/an en moyenne)
Organes de décharge en cas de crue	4 passes vannées de 15 m de large chacune
Durée des travaux	Environ 4 ans
Investissement global	140 millions de CHF

Etat au 31.12.2023



RÉTROSPECTIVE 2023

FAITS MARQUANTS

Le dialogue pour
solutionner les oppositions

Q1-2023

Dès le début de l'année, les différents opposants ont été contactés pour aborder leurs griefs. Grâce à une vulgarisation des aspects techniques du projet et une communication transparente sur les impacts effectifs, il a été possible de trouver des solutions et d'aboutir au retrait de nombreuses oppositions. Cet important travail de proximité a permis, au 31 décembre 2023, le retrait de 16 oppositions sur les 22 déposées lors de la mise à l'enquête du projet.

Adjudication du
marché de mandataire principal

Q2-2023

Depuis l'établissement du contrat de mandataire principal avec le groupement PalMa en 2011, la topologie du projet MBR s'est passablement modifiée. De plus, l'intégration des travaux d'aménagement du Rhône sur le secteur de la concession a sensiblement modifié le périmètre du projet. Sur décision du Conseil d'administration, le marché de mandataire principal a été mis au concours pour les phases SIA 41 à SIA 53 avec l'objectif de disposer d'un regard nouveau susceptible d'optimiser le projet. L'appel d'offre a abouti à l'adjudication du mandat à la société AFRY à Zurich.

RÉTROSPECTIVE 2023

FAITS MARQUANTS

Envoi du dossier de demande d'autorisation de construire aux offices fédéraux



Investigations géologiques complémentaires



Q3-2023

L'ensemble des 2'500 pages du dossier de demande d'autorisation de construire a été scruté en détail durant 10 mois par les administrations cantonales vaudoises et valaisannes. Cette analyse a démontré la conformité du projet MBR3 avec les bases légales et le respect de l'environnement.

Fort de ces préavis positifs, les cantons ont transmis le dossier à l'Office fédéral de l'environnement pour prise de position.

Q4-2023

La revue de projet réalisée par le mandataire principal AFRY a mis en évidence quelques incertitudes géotechniques.

Afin de disposer de données stables, il a été décidé d'entreprendre une nouvelle campagne de sondages géologiques dans le périmètre de la centrale. Les résultats de cette campagne permettront de consolider les hypothèses de dimensionnement du palier MBR et des berges du Rhône.

Ces travaux ont été réalisés en accord avec les exploitants agricoles dont les terrains ont été impactés.

COMPTES 2023



COMPTES 2023

COMPTE DE RÉSULTAT

EN CHF	2023 CHF	2022 CHF
Autres produits d'exploitation	-	-
Produits d'exploitation	-	-
Entretien et réparation	-14'544	-35'004
Frais d'administration	-58'083	-48'463
Frais divers	-	-
Impôts sur le capital et impôts fonciers	-15'245	-11'600
Charges d'exploitation	-87'872	-95'067
Résultat d'exploitation	-87'872	-95'067
Amortissements	-10'994	-10'994
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts	-98'866	-106'061
Produits financiers	45	-
Intérêts intercalaires activés (+)	139'285	42'421
Charges financières	-139'400	-42'587
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	-	-
Résultat avant impôts	-98'936	-106'227
Impôts sur le bénéfice	-	-
Résultat de l'exercice	-98'936	-106'227

COMPTES 2023

BILAN

ACTIF
EN CHF

31.12.2023

31.12.2022

Actif circulant

Trésorerie	2'037'649	713'499
Créances sur ventes et prestations envers les tiers	88'539	316
Autres créances à court terme	22'854	39'467

Total de l'actif circulant	2'149'042	753'282
-----------------------------------	------------------	----------------

Actif immobilisé

Immobilisations corporelles

Immeubles et installations	164'562	164'562
Travaux en cours	9'361'341	7'843'270
- Amortissements	-39'063	9'486'840
		-28'069
		7'979'763

Total de l'actif immobilisé	9'486'840	7'979'763
------------------------------------	------------------	------------------

ACTIF

11'635'882

8'733'045

COMPTES 2023

BILAN

PASSIF
EN CHF

31.12.2023

31.12.2022

Capitaux étrangers

Capitaux étrangers à court terme

Dettes sur achats et prestations

envers les actionnaires

121'738

69'417

envers les tiers

209'072

330'810

325'261

394'678

Passifs de régularisation

envers les actionnaires

-

-

envers les tiers

99'700

99'700

34'059

34'059

Total des capitaux étrangers à court terme

430'510

428'737

Capitaux étrangers à long terme

Dettes à long terme portant intérêt

envers les actionnaires

10'584'800

7'584'800

envers les tiers

-

10'584'800

-

7'584'800

Total des capitaux étrangers à long terme

10'584'800

7'584'800

Capitaux propres

Capital-actions

1'000'000

1'000'000

Réserve légale issue du bénéfice

-

-

Résultat reporté

-280'492

-174'265

Résultat de l'exercice

-98'936

620'572

-106'227

719'508

Total des capitaux propres

620'572

719'508

PASSIF

11'635'882

8'733'045

COMPTES 2023

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2023 CHF	2022 CHF
Résultat de l'exercice	-98'936	-106'227
Amortissements	10'994	10'994
Cash-Flow	-87'942	-95'233
Variation des créances	-71'610	-4'858
Variation des dettes	-63'868	317'693
Variation des passifs de régularisation	65'641	18'655
Variation du fonds de roulement	-69'837	331'490
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	-157'779	236'257
Investissements	-	-
Variation des travaux en cours	-1'518'071	-2'637'315
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1'518'071	-2'637'315
Prêts consentis par les actionnaires	3'000'000	3'000'000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3'000'000	3'000'000
Total des flux de trésorerie	1'324'150	598'942
Variation de la trésorerie		
Au 01.01	713'499	114'557
Au 31.12	2'037'649	713'499
Variation de la trésorerie	1'324'150	598'942

COMPTES 2023

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Principes comptables

Les comptes annuels de MBR SA ont été établis conformément aux règles du droit comptable suisse. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

Créances

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sans correction de valeur individuelle.

Cours de change

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31 décembre 2023 est celui publié mensuellement par l'Administration fédérale des contributions (AFC). Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la durée d'utilisation technique et économique.

Les durées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Installations de mesure, automatisation, contrôle commande	15 - 20 ans
--	-------------

Dettes à long terme portant intérêt

EN CHF	Valeur au 31.12.2023	Valeur au 31.12.2022
FMV SA, Sion	1'292'400.00	1'292'400.00
Romande Energie Holding SA, Morges	861'513.85	861'513.85
Ville de Lausanne, par ses Services industriels	430'886.15	430'886.15
	<u>2'584'800.00</u>	<u>2'584'800.00</u>

Les prêts ci-dessus concernent les frais d'étude amenés en tant qu'apport en nature lors de la création de la société MBR SA.

Ils ne sont pas rémunérés.

FMV SA, Sion	2020-2035	2.25%	4'000'000.00	1.00%	2'500'000.00
Romande Energie Holding SA, Morges	2020-2035	2.25%	2'666'400.00	1.00%	1'666'500.00
Ville de Lausanne, par ses Services industriels	2020-2035	2.25%	1'333'600.00	1.00%	833'500.00
			<u>8'000'000.00</u>		<u>5'000'000.00</u>
Total des dettes à long terme			<u>10'584'800.00</u>		<u>7'584'800.00</u>

Moyenne annuelle des emplois à plein temps ne dépassant pas les seuils de 10, 50 ou 250

La société n'a pas d'employés, les gestions administrative et technique étant confiées à FMV SA.

COMPTES 2023

PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration soumet à l'Assemblée générale 2024 les propositions suivantes :

1. approuver le rapport de gestion et les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 tels que présentés par le Conseil d'administration ;
2. donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion.

Au nom du Conseil d'administration

Stéphane Maret
Président

Philippe Durr
Vice-Président





FRIBOURG | GENÈVE | JURA | VALAIS | VAUD

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de MBR SA, à Massongex

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fiduciaire FIDAG SA

Anne-Laure Rey
Experte-réviser agréée
Réviser responsable

Raphaël Pianta
Expert-réviser agréé

Martigny, le 28 mars 2024

IMPRESSUM

Rapport de gestion MBR SA 2023
Mars 2024

Responsable de la publication
Caroline Roduit, FMV SA

Textes, graphisme et mise en page
FMV SA

Crédits photos
Michel Martinez, JBComm, Mijong Sàrl, MBR SA

Impression
FMV SA

↓ Photo de couverture : Mijong Sàrl



